



Planning de la course



Vous trouverez ci-dessous le planning de la course comptant pour la coupe du monde de Paratriathlon afin d'organiser au mieux vos déplacements et de suivre les sportifs le long des rues.

9:00 : 1^{er} départ de la natation

9:10 : 1^{er} départ à vélo. La fin de la partie vélo est estimée vers 11h20

9:40 : 1^{er} départ de la course à pied. La fin de cette épreuve est estimée à 12h00

12:30 : Podium

Plan de circulation de la matinée au verso de la feuille. Merci d'écouter et de respecter les consignes données par les bénévoles postés aux différents passages de la course. Pour toute information, contacter le secrétariat de mairie au 03.81.63.61.40.

Le dimanche 13 juin 2021 a lieu la 10^e édition du World Triathlon Para Cup qui se déroulera sur les communes d'Osselle-Routelle et de Torpes pour la quatrième année.

L'édition 2020 n'avait pas pu avoir lieu et c'est avec plaisir que nous allons retrouver les athlètes cette année. L'édition 2021 est réduite uniquement à la Coupe du Monde Paratriathlon (World Triathlon Para Cup) car cette course est nécessaire aux 80 à 90 meilleurs athlètes mondiaux afin de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Tokyo. Vous pourrez supporter les concurrents le long de la route, mais le public ne sera pas autorisé sur la plage en raison de la crise sanitaire. Les épreuves auront lieu le dimanche matin ; les RD 12, 13, 104 et 106 seront fermées à la circulation de 8h à 13h, ainsi qu'un tronçon de la vélo-route et les rues d'Osselle concernées par la course à pied.

Le week-end du Triathlon, la plage est ouverte uniquement le samedi 12 et le dimanche 13 juin à compter de 13h et elle est gratuite pour tous. Les matinées sont réservées aux athlètes pour la reconnaissance et la course. En raison de la crise sanitaire et de la proximité des Jeux Olympiques de Tokyo, il ne sera pas possible d'assister aux épreuves de natation sur la Plage.

Conditions de circulation pendant le triathlon

Il est très fortement recommandé de ne pas prendre sa voiture le dimanche 13 juin entre 8h30 et 13h. Évitez également de stationner le long des rues qui accueilleront les courses. Vous trouverez ci-dessous toutes les consignes pour se déplacer, se garer pendant le triathlon. Je vous remercie pour votre bienveillance et votre prudence pendant cette belle manifestation sportive.



Le dimanche 13 juin, de 8h à 13h, le parcours du triathlon sera privatisé (arrêté départemental) et la circulation totalement interdite sur les sections suivantes : RD 104 (entre Routelle et Torpes), RD 12 (entre Osselle et Torpes), RD 13 (entre Osselle et Routelle) et RD 106 (rue du Randebelin). Par arrêté municipal, les rues de l'Écluse, du Portail de Roche et le chemin Dessous les Haies seront interdits à la circulation pour les mêmes raisons. Vous pouvez retrouver les divers arrêtés sur le site internet de la commune, osselle-routelle.fr

Solutions de Parking

La circulation étant rendue impossible dans tout Osselle le dimanche matin du 13 juin, un parking sera mis en place dès le samedi et accessible par la rue de l'Écluse. Les habitants d'Osselle qui doivent se déplacer impérativement le jour de la manifestation devront se garer sur ce parking avant 8h30 le dimanche. La sortie du village se fera par la rue de l'Écluse, le passage du pont sur le canal et le chemin de contre-halage pour finir sur la RD 13 en direction de Byans-sur-Doubs pour rejoindre les itinéraires de déviation. La possibilité de sortie de ce parking sera conditionnée par les moments de passage des sportifs sur la rue de l'Écluse. La sortie de ce parking sera formellement interdite de 9h30 à 12h.

Pour Routelle, les habitants de la rue des Noyers, du lotissement des Vergers de la Noue, du chemin des Prés Noue et de la rue du Randebelin devront, s'ils doivent se déplacer le dimanche matin, se garer : sur le parking au début de la rue des Roches s'ils doivent se rendre direction Saint-Vit ou sur le haut de la rue de la Coutotte s'ils doivent se rendre direction Besançon. Pour permettre la régulation des véhicules le jour de la manifestation, le sens interdit du passage situé entre la rue de la Coutotte et la rue des Roches sera levé dans le sens rue des Roches vers la rue de la Coutotte.

La véloroute sera également réservée à la course sur la portion entre Osselle et Arenthon. Par arrêté départemental, la véloroute sera fermée aux usagers entre Routelle et Torpes. Une déviation, dans les deux sens, est mise en place par la RD 104 direction Torpes puis RD 12 direction Grandfontaine puis RD 106 direction Routelle, passage dans Routelle par les déviations indiquées pour rejoindre la RD 13 direction Saint-Vit.

Légende

- Voies réservées au triathlon
- Itinéraire de sortie d'Osselle